



COMMUNE DE
LA VERNAZ
SECTEUR 1/1

PLAN DE
ZONAGE

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 19 Mai 2026 approuvant la modification n°3 du PLU-H

Le président
Jean-François Berger



Échelle : 1:6 000
Date d'édition : 08/06/2026
Production cartographique : Epode
Fichier : 247400682_reglement_graphique_06_20260519.pdf

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLU-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'État - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

UAaZ - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif et/ou logements d'Avoriaz
UB1,2,3,1,1,2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
UC - Espace à dominante résidentielle
UE - Zone dédiée aux équipements publics
UEaZ - Zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif d'Avoriaz
UB1 - Zone dédiée aux équipements publics et logements saisonniers
UF1 - Zone du front de neige du Pléney (Morzine)
UF2 - Zone du front de neige des Chavannes (Les Gets)
UH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
UHpa - Hameaux patrimoniaux
UT - Zone urbaine à vocation touristique
UTaZ - Sous-secteur zone urbaine spécifique à Avoriaz
UX - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
UY - Secteur dédié aux activités économiques à vocation artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

IAUA3 - Cœurs urbains historiques denses présentant une mixité de fonctions
IAUB2 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
IAUB3 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
IAUB11 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
IAUB12 - Couronne d'accompagnement des centres historiques
IAUC - Espace à dominante résidentielle
IAUH - Hameaux dont la vocation principale est celle résidentielle
IAUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
IAUTaZ - Zone à urbaniser à vocation touristique spécifique à Avoriaz
IAO3 - Secteur dédié aux activités économiques de type artisanales, industrielles et tertiaires
IAY - Secteurs d'urbanisation futurs insuffisamment équipés ou correspondant une vision d'aménagement sur le long terme

Zones agricoles

A - Zone agricole destinée à l'activité et aux exploitations agricoles
AaZ - Zone agricole d'usage
Ap - Zone agricole à valeur paysagère

Zones naturelles

N - Zone naturelle
Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux campings
Ne - Zone naturelle dédiée aux équipements légers de tourisme et de loisirs d'intérêt public et/ou général
Ng - Secteur d'activité lié à la pratique du golf
Ngr - Aire d'accueil pour les gens du voyage
Nr - Secteur de taille et de Capacité Limitée Zone naturelle permettant l'évolution modérée des restaurants d'altitude
Nc - Secteur de taille et de Capacité Limitée - Zone naturelle dédiée aux hébergements insolites
Nx - Zone naturelle dédiée aux carrières
Nx1 - Zone naturelle dédiée aux exploitations forestières existantes
Nx2 - Zone naturelle dédiée aux ISDI et plateforme de transit et concassage
Nx3 - Zone naturelle dédiée aux déchetteries existantes

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Zone humide
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Périmètre de bords d'intérêt patrimonial ou architectural
Secteur d'intérêt paysager

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Linéaires commerciaux
Préservation de la diversité commerciale

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Espace Bois Classé

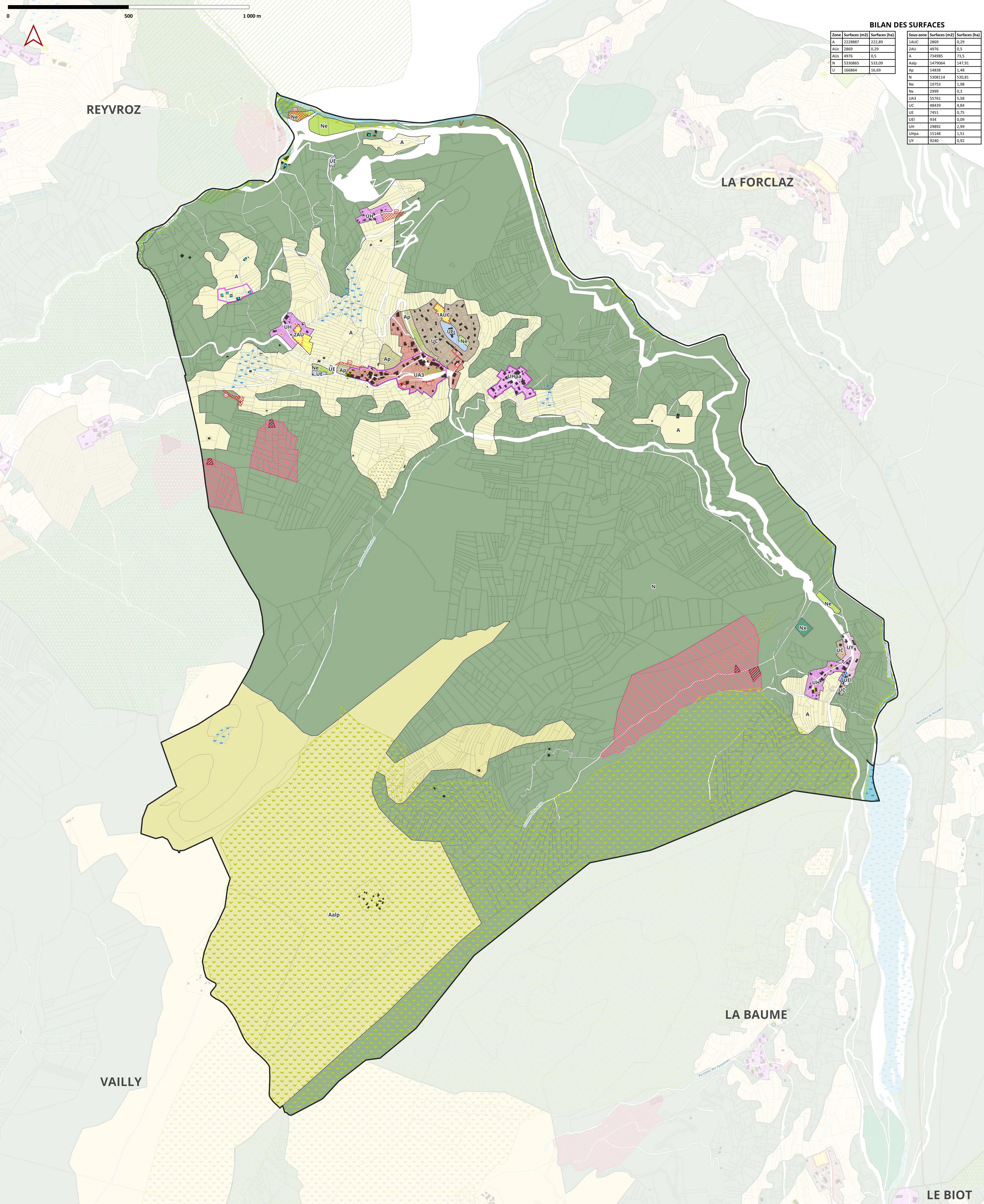
AUTRES

Bâtiment agricole
Changement de destination
Ligne THT SUP
Contours CHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bâti non cadastre insc à jour à la date d'approbation du PLU
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

A TITRE INDICATIF

Contours CHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bâti non cadastre insc à jour à la date d'approbation du PLU
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

Sources de données : © IGN, Géoportail de l'Urbanisme, DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés * 01/04/2025



BILAN DES SURFACES

Zone	Surfaces (m2)	Surfaces (ha)
A	2228887	222,89
AaZ	2869	0,29
Ap	4976	0,5
N	734985	73,5
Nc	1479064	147,91
Nc	14838	1,48
Nx	5308114	530,81
Nx1	19753	1,98
Nx2	2999	0,3
Nx3	55761	5,58
UAaZ	48439	4,84
UB1	7451	0,75
UB2	324	0,09
UB3	29892	2,99
UC	15146	1,51
UE	9240	0,92

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 19 Mai 2026 approuvant la modification n°3 du PLU-H

Le président
Jean-François Berger



Échelle : 1:6 000
Date d'édition : 08/06/2026
Production cartographique : Epodo
Fichier : 247400682_reglement_graphique_06_20260519.pdf

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLU-H approuvé : 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'État : 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 : 12 Novembre 2024
Modification n°4 : 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 : 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 : 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

Espace Bois Classé

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Corridor écologique
Réservoir de biodiversité
Zone humide
Pelouse sèche
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Secteur d'intérêt paysager
Périimère de bûis d'intérêt patrimonial ou architectural
Protection Patrimoniale

Éléments à protéger au titre des articles L151-17 et L151-18 du CU

Ordre d'implantation continu des constructions
Ligne de construction à respecter (alignement)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de moitié sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

Périimère de domaine skiable
SUIP d'aménagement des domaines skiables
Remontées mécaniques

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Linéaires commerciaux
Préservation de la diversité commerciale

AUTRES

Zone inconstructible
Zone constructible sous conditions
Périimère de protection immédiat de captage
Périimère de protection rapproché de captage
Marge de recul classement sonore
Bâtiments agricoles
Périimère de protection des monuments historiques (500m)
Ligne THT SUP
Changement de destination
Monument historique

A TITRE INDICATIF

Contours CCHC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bâti non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

Sources de données : © IGN, Géoportail de l'Urbanisme, DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 01/04/2025

0 500 1 000 m



REYVROZ

LA FORCLAZ

N

LA BAUME

VAILLY

LE BIOT